



salarié d'un
ou particulier
employeur

Avec les nouveaux services
CESU ⊕ ET PAJEMPLOI ⊕

l'Urssaf vous simplifie la vie

Pajemploi et Cesu proposent désormais un service

Ainsi, les employeurs et les salariés peuvent choisir de confier gratuitement à ces offres de service de l'Urssaf tout le processus de rémunération.

► **Pour les particuliers employeurs**, une seule opération à réaliser : la déclaration.

► **Pour les salariés**, c'est rapide et sécurisé.

La rémunération est directement versée sur le compte bancaire
3 jours après la déclaration.

► **Pour les bénéficiaires du complément de libre choix du mode de garde**,
c'est plus économique. Il n'y a plus d'avance de frais à réaliser.

*Cliquez et
c'est réglé !*



Déclaration de la rémunération
du salarié par l'employeur



PRÉLEVÉ J+2

L'employeur est prélevé
du montant du salaire déclaré



RÉMUNÉRÉ J+3

Le salarié reçoit,
par virement, la rémunération
sur son compte bancaire

Activation des services



3 ÉTAPES

① Compléter l'attestation d'adhésion

② Le salarié renseigne ses coordonnées bancaires depuis son espace personnel

③ L'employeur active le service dans son compte en ligne



LE 1^{ER} JANVIER 2020,

le prélèvement à la source sera mis en place pour les salariés des particuliers employeurs.

Avec Cesu[⊕] et Pajemploi[⊕] vous n'aurez **aucune démarche** supplémentaire à réaliser.

Que vous soyez particulier employeur ou salarié, **le Cesu et Pajemploi prendront en charge le prélèvement et le reversement de l'impôt** à la source à l'administration fiscale.

En pratique

Marie-France emploie Katie pour l'aider au quotidien.

Katie est imposable avec un taux de prélèvement de 5 %.

À la fin du mois de janvier 2020, Marie-France déclare, avec Cesu[⊕],

315 € de rémunération et le Cesu s'occupe de tout !

- 1 Le Cesu calcule le montant de l'impôt à la source à partir du taux transmis par l'administration fiscale soit 16,30 € (5% du salaire net imposable de 326,55 €).
- 2 Le Cesu prélève le salaire net sur son compte bancaire de Marie-France, soit 315 €
- 3 Le Cesu verse le salaire net de Katie, déduit de l'impôt à la source, directement sur son compte bancaire, soit 298,70 € (315 € - 16,30 €).
- 4 Le Cesu verse à l'administration fiscale l'impôt à la source de Katie, soit 16,30 €.

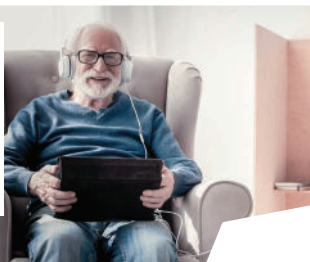
Bon à savoir

L'administration fiscale est l'interlocuteur unique pour toute question relative au prélèvement à la source

www.prelevementalasource.gouv.fr

« Pendant des années et par habitude, j'ai déclaré ma salariée avec des volets sociaux. Aujourd'hui, j'ai créé mon compte en ligne, et je ne le regrette pas. C'est facile et beaucoup plus rapide ! »

René, 82 ans



« Chaque mois, je devais me rendre à ma banque pour encaisser mes chèques. Maintenant que j'utilise Cesu ⊕, je reçois ma rémunération sur mon compte bancaire 3 jours après la déclaration de mon employeur. »

Caroline 41 ans



« Avec Pajemploi ⊕, le complément de libre choix du mode de garde est directement déduit du salaire de notre assistante maternelle agréée. Ainsi, nous n'avons plus à faire l'avance des frais pour la garde de notre fille. »

Sophie 32 ans



Pour en savoir plus

www.cesu.urssaf.fr

0 820 00 23 78

Service 0,12 € / min
+ prix appel

PAJEMPLOI ⊕

www.pajemploi.urssaf.fr

0 820 00 72 53

Service 0,12 € / min
+ prix appel

